

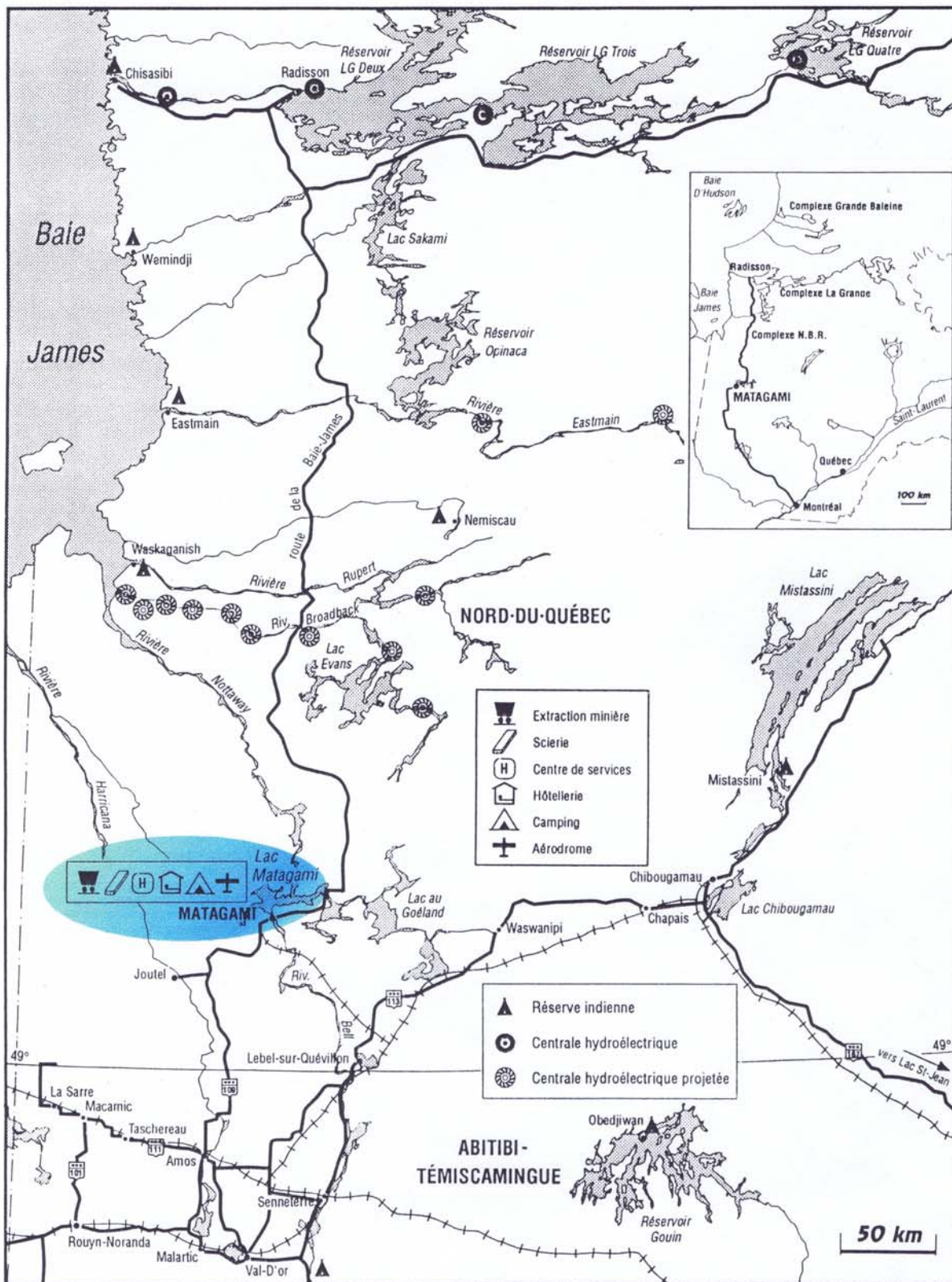


MÉMOIRE
DE LA
VILLE DE MATAGAMI
"PORTE DE LA BAIE JAMES"

à la
Commission de l'aménagement du territoire
pour les consultations particulières
et les auditions publiques sur l'étude globale
du développement de la région Nord-du-Québec

***"NO BIRD SOARS TOO HIGH
IF HE SOARS WITH HIS OWN WINGS"***
(Revue The Nation)

SEPTEMBRE 1998



MATAGAMI...PORTE DE LA BAIE JAMES

Penser globalement

et

agir localement

René Dubos



AVANT-PROPOS

Située tout près du 50^e parallèle, avec une population de 2243 habitants, Matagami, “Porte de la Baie James”, est le récit d’une découverte minière de la fin des années ‘50, de l’exploitation forestière et de l’aventure Baie James des années ‘70. À l’instar des premiers pionniers du Québec, des hommes et des femmes acceptèrent l’existence austère des régions nordiques et créèrent un nouveau milieu.

Les difficultés du milieu nordique, milieu très riche en ressources naturelles, sont nombreuses et souvent amplifiées par l’ignorance, les préjugés et l’incompréhension du Sud, et ce, incluant les gouvernements.

Obstacles ou pas, ces hommes et ces femmes ont réussi à se former une identité qui doit servir aujourd’hui, en vous l’exprimant publiquement, à une compréhension renouvelée de notre réalité.

La modernité, la mondialisation, tous les changements qui ont cours partout dans notre société sont aussi vrais chez nous et l’esprit des pionniers nous est plus que jamais nécessaire.

Matagami est une petite ville de la région Nord-du-Québec et le Nord-du-Québec, démographiquement, 0,5% de la population, est une petite région à l’échelle du Québec. C’est connu, le réflexe est bien humain, on a tendance à oublier les petites choses parce que les grandes sont tellement évidentes. Pourtant, les grands champions gagnent au centième de seconde et le Nord-du-Québec produit 50% de l’électricité au Québec, sans parler des mines (15%) et de la forêt (14.2%), ressources fort importantes pour le Québec en termes économique, social et collectif. On comprend alors que c’est chaque ville et chaque région qui font le Québec, et que le Québec c’est une grande affaire.



Bâtir de toutes pièces une région nouvelle, dans un milieu nordique isolé exige plus que des visites touristiques de politiciens ou de fonctionnaires de Québec. Ce n'est pas de façon empressée ou improvisée qu'on édifie une bonne collectivité.

L'objet de la Commission, soit, l'étude globale du développement de la région Nord-du-Québec est louable et sans doute sincère. Cette étude, on le souhaite, présentera plus qu'un profil de notre région, mais bien un "scan" de nos "grandeurs et misères". Pour atteindre cet objectif et vous permettre de saisir notre réalité, vous nous permettrez de vous donner notre point de vue à la fois local et régional, historique et contemporain, analytique et philosophique, occasionnellement teinté d'humour et parfois d'un peu de cynisme.

Cette dernière précision nous semble d'autant plus nécessaire que l'expérience nous démontre que les gouvernements et ses ministères ont tendance à occulter notre voix puisque dès juin 1978, il y a donc 20 ans de cela, les quatre villes enclavées, soit Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et la Municipalité de la Baie James ont produit un document *"La région de la Baie James... vers une communauté territoriale"*, qui est toujours resté lettre morte.

Depuis ce temps malgré une litanie de bons vœux et de slogans de tout acabit du Gouvernement du Québec, malgré que de nombreux autres mémoires de toutes sortes, dans le cadre d'exercices de démocratie pieuse, de consultations, d'audiences publiques ou de commissions parlementaires ont été produits et déposés par les intervenants du milieu, on s'est toujours buté à un mur noir et solide ou si vous préférez, sans vouloir faire de la politique partisane, à un mur rouge ou bleu.

Notre propos aujourd'hui, n'est pas de pointer du doigt ou de faire une chasse aux sorcières mais de vous faire saisir notre réalité, notre identité et notre place dans le Québec d'une manière plus féconde et moins étroite que d'habitude.



D'entrée de jeu, Hydro-Québec ne doit plus voir le Nord comme un chantier hydro-électrique seulement puisque le gouvernement du Québec, en créant la Région 10 s'est donné la responsabilité d'en assurer le développement durable.

Historiquement, on pourrait vous en dire long sur le passé d'Hydro-Québec à Matagami et lors de la première Baie James. On l'a déjà fait lors de la Commission de l'économie et du travail le 24 mai 1990. Mais voici tout de même quelques sujets déjà abordés: partage des coûts d'opportunité, horaire 8-6, contribution financière presque nulle sur le plan communautaire, comportement de colonisateur, absence de concertation stratégique avec le milieu.

Ce comportement est, à toute fin pratique, le même en 1998. Le *"Rapport du groupe de travail sur l'impact de la présence d'Hydro-Québec dans le Nord-du-Québec"* est clair à la page 17 et je cite : *"bien peu a été fait vis-à-vis les communautés allochtones qui étaient présentes sur le territoire à l'époque de la signature de la Convention de la Baie James ou qui ont vu le jour depuis."*

À ce titre, la Ville de Matagami a déposé au Ministre Guy Chevrette en avril '97 et au président directeur général d'Hydro-Québec, Monsieur André Caillé en mai '98, un document intitulé *"Matagami, ... ville d'accueil"*. Ce document précise notre volonté à accueillir Hydro-Québec en lui offrant un "deal" d'affaires lors des prochains projets Eastmain et NBR. Le document fait la démonstration d'une économie substantielle de plusieurs millions de dollars pour Hydro-Québec s'ils s'installent à Matagami plutôt que de créer de toutes pièces des villages temporaires. On nous a reproché lors de la première Baie James de ne pas avoir été prêt et d'attendre la manne gouvernementale la bouche ouverte. À l'aube de l'an 2000, ce n'est plus vrai. Matagami sait d'où elle vient, où elle a passé et où elle veut aller. On peut vous dire qu'on essaie de voir loin, de prévenir les coups



et la prospective, on en fait notre affaire. C'est fort possible qu'on trouve notre affirmation, notre détermination et notre ténacité comme quelque chose de dérangeant. Mais qu'on se le tienne pour dit, on devra à l'avenir, compter avec nous! Et Hydro-Québec pourrait profiter de l'occasion que lui présente ces deux projets pour faire les choses différemment, tel que favoriser les emplois locaux, fractionner les gros contrats, favoriser la sous-traitance régionale, avoir un programme de formation local favorisant la permanence des employés, mettre fin au 8-6, etc.

Mais trêve de bavardage. On va se limiter, même si le sujet et nos raisons sont illimitées, à vous lancer trois défis, trois défis qui sont le résultat de nos expériences et de notre voisinage avec Hydro-Québec:

Le premier : Faire de notre Société d'État un développeur civilisé;

Le deuxième : Inclure, à même la politique énergétique d'Hydro-Québec, une véritable politique de développement nordique puisqu'il en va de l'avenir du Québec en termes de ressources fauniques, minières, forestières et touristiques;

Le troisième : Le défi de l'avenir. Pour nos enfants, pour vos enfants, le Gouvernement du Québec doit faire de l'énergie un débat de société et intégrer à son processus de décision et d'action des critères autres que de stricte comptabilité.

Une vision claire de notre avenir énergétique permettrait au Gouvernement du Québec de s'allier le peuple québécois dans son combat énergétique, non pas **contre** la technologie mais **grâce** à la technologie.

Nous terminons ce volet en vous précisant que nous appuyons à 100% les mesures recommandées par le Groupe de travail sur l'impact d'Hydro-Québec dans le Nord-du-Québec.



AUTOCHTONES

L'évidence est criante: les relations sont difficiles avec les autochtones. Difficiles oui, mais pas impossibles. Il existe, et il est important de bien les différencier, trois paliers de relations:

- ▶ Grand Conseil des Cris / Gouvernement
- ▶ Villages autochtones / Villes allochtones
- ▶ Citoyens autochtones / Citoyens allochtones

Tout le monde étant au courant, on n'élaborera pas sur les relations du Gouvernement avec le Grand Conseil des Cris si ce n'est pour vous dire que le milieu qui vit sur le territoire, pourrait être consulté et nous faire une place sur les tables de discussion. On peut nous rétorquer que nous ne sommes pas des "spécialistes" mais on peut vous répondre que l'essayer ne peut pas être pire que ce que le gouvernement fait depuis 20 ans. Doit-on vous rappeler l'incident de Churchill? Certains vont prétendre que leurs moyens marchent, mais vont oublier de préciser que ça n'avance pas. Ils font du tapis roulant. Nous croyons qu'il est temps de changer de méthode, d'arrêter de créer des comités conjoints où seuls les allochtones acceptent de participer. Donnez aux milieux les moyens de poser des gestes sur le terrain, avec les individus, les groupes et les communautés concernées et nous sommes d'avis qu'on ira plus loin de cette façon.

Le deuxième palier présente actuellement certaines percées intéressantes sur les plans économique et culturel. On note toutefois une difficulté plus grande sur le plan politique. On note peu ou pas du tout de volonté de la part des autorités politiques des villages autochtones. L'expérience de Matagami avec son projet "Équipe Matagami" et le Festival culturel est concluante à cet effet. Les efforts continuent tout de même et nous sommes optimistes puisque les relations sur une base individuelle sont meilleures.



Le troisième palier donne les meilleurs résultats. Chacun dans son milieu a pu constater que sur une base individuelle, d'affaires ou culturelle, les comportements de part et d'autres sont, en général, absents de la méfiance historique. Il reste du chemin à faire mais il est évident que c'est la voie à privilégier. En d'autres mots la philosophie de St-Exupéry : *"...donnons-nous la chance de s'appivoiser."*

Pour faciliter et accélérer les choses, chaque milieu allochtone devrait être mieux informé et sensibilisé aux réalités historique et actuelle des autochtones, à leurs aspirations et leurs revendications. Si aujourd'hui des cours se donnent aux HEC, dans un contexte de mondialisation, pour permettre aux gestionnaires de comprendre la nouvelle réalité et éviter les malentendus culturels, on peut penser qu'une telle initiative chez nous serait profitable pour tous. Souvent pour savoir où l'on va et pourquoi, il faut savoir d'où l'on vient. Ces moyens favorisent la tolérance, la compréhension et l'acceptation des différences. À ce sujet, la revue "The Nation" pourrait également faire son effort et informer plutôt que radicaliser. Toutefois nous partageons avec la revue "The Nation" la pensée suivante paru dans l'édition du 28 août 1998 : *"No bird soars too high, if he soars with his own wings"* - William Blake. C'est aussi notre conviction. Mais c'est aussi notre conviction que l'approche ne doit ni être technocrate, ni même orthodoxe. Sans prétendre à un traitement de faveur, le Gouvernement du Québec devra reconnaître son "succès" mitigé, faire preuve de souplesse, de créativité et d'écoute pour permettre aux habitants du territoire de mettre en place les moyens et les actions qui nous sont dictés, non par caprice, mais par expérience et par amour de notre "chez nous".



CONVENTION DE LA BAIE JAMES

L'article 40 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James, chapitre D-8 déclare ce qui suit: *"Toute municipalité constituée avant le 14 juillet 1971 et toute réserve indienne créée en vertu de la Loi sur les Indiens sont exclues du territoire de la municipalité. Le territoire de la Municipalité de la Baie James correspond donc, en vertu de l'article 34 de la même Loi, au Territoire de la Société de développement de la Baie James."*

Du même souffle, l'article 41 de la même Loi, nous dit: *"Que toute concession du domaine public dans le Territoire n'est valide que si l'autorité qui l'accorde a préalablement obtenu l'avis de la Société sur l'opportunité d'accorder la concession."*

Voilà un exemple parfait de paradoxe technocratique. Depuis 25 ans, voilà une réalité qui est celle des villes enclavées de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami.

Les articles 40 et 41 vous permettent de comprendre que les villes enclavées sont exclues de la Convention de la Baie James, doivent quand même vivre avec, sans les avantages tout en subissant les inconvénients, les exigences et les restrictions.

Un exemple fort simple: sur le plan touristique, malgré nos nombreux efforts, il est impossible de réaliser un projet de pourvoirie dans le secteur de Matagami, même en terres de catégorie 3, à cause du droit de préemption accordé aux autochtones.

En ce sens, le rapport du groupe de travail sur l'impact de la présence d'Hydro-Québec dans le Nord-du-Québec l'affirme à la p. 17 et à notre connaissance, c'est la première fois qu'on le reconnaît, et ce, malgré le fait qu'on le proclame depuis longtemps.



La Convention de la Baie James a également fait en sorte que le Territoire soit exclu de la Loi 125 et c'est pourquoi il n'y a pas de MRC. Comment peut-on prétendre à l'organisation de ce territoire en ne tenant pas compte de ladite Convention?

Comment prétendre développer ce Territoire de la même façon, avec les mêmes programmes, les mêmes structures que dans le Sud en ayant ladite Convention comme toile de fond?

Les solutions à tout ça ne sont pas évidentes et, selon les cas, fort complexes et parfois délicates. Pour faciliter les choses on recommande:

- ▶ prendre conscience de l'exclusion des municipalités enclavées;
- ▶ admettre que l'organisation de la région Nord-du-Québec ne peut se faire avec les mêmes règles que dans le Sud;
- ▶ éviter le mur à mur;
- ▶ travailler ENSEMBLE à se doter d'outils, de programmes et de règles adaptés à notre réalité et qui contribueront au développement harmonieux du Territoire.
- ▶ donner aux territoires exclus les pouvoirs pouvant permettre leur développement au même rythme que le Québec.



Depuis déjà 20 ans, les municipalités enclavées ont souhaité contribuer au développement de la région de la Baie James puisque tout ce qui se passe en périphérie de leur territoire municipal respectif, les affecte. L'existence du Comité consultatif de la Municipalité de la Baie James (CCMBJ), n'a pas fait vieux os, parce que notre voix n'était pas entendue et strictement consultative. Les maires des municipalités enclavées ont alors mis sur pied la Conférence des municipalités nordiques (CMN) incluant la MBJ. Cet organisme, plus représentatif, a réussi à mieux se faire entendre. Ce qui a donné comme résultat un rapport plus équilibré entre les intervenants du milieu et une voix politique plus crédible face au Gouvernement. A tel point que le Gouvernement a promis une meilleure représentativité du milieu au sein des conseils de la SDBJ et de la MBJ.

Cette promesse est partiellement en voie de réalisation puisque le conseil administratif de la SDBJ est maintenant composé de gens qui habitent le territoire. Le mandat de la SDBJ se précise mieux et on sent un vent d'ouverture s'installer. Propriétaire d'un édifice à Matagami, la SDBJ, organisme gouvernemental, jouerait par contre, mieux son rôle en accueillant dans ses locaux les services gouvernementaux qu'en essayant de concurrencer les propriétaires d'édifices commerciaux qui s'arrachent les cheveux pour joindre les deux bouts. Et comme prétendu organisme régional, elle aurait intérêt à afficher plus de transparence.

En ce qui concerne la MBJ rien n'est encore fait puisqu'il avait été annoncé qu'elle aurait un conseil municipal différent du Conseil d'administration de la SDBJ. Dans les aires d'influence des municipalités enclavées, la MBJ n'a aucune population, ni infrastructures, ni services. Cette situation crée une pression de plus en plus grande, entre autre, sur la Ville de Matagami puisque les compagnies minières, forestières ou autres qui s'installent sur le territoire de la MBJ et à proximité de Matagami, veulent des services tels que l'incendie, mesures d'urgence, cueillette



des ordures. Le développement périphérique ne contribue rien à la valeur foncière et augmente les coûts de service. Afin de contrer l'effet pervers d'une telle situation les municipalités enclavées ont déposé en 1991, à la MBJ, le rapport "Harmonisation des services et de la taxation" qui a reçu une fin de non recevoir.

Puisqu'il existe un coût réel relié à l'implantation dans les aires d'influence, les pistes suggérées reposaient sur deux notions, à savoir: la compensation des coûts des services et la compensation des coûts indirects (déficit structurel du secteur résidentiel).

Le rapport a aussi démontré qu'il existait un suréquipement dû aux périodes "klondike" créées par les différentes phases de développement surtout dans la période "Baie James" des années '70. D'ailleurs, Matagami en a fait la démonstration hors de tout doute lors du Sommet Économique de Matagami, en avril '97 et présidé par le Ministre Guy Chevrette. D'ailleurs, là-dessus, Monsieur le Ministre, on n'a toujours pas réglé le million \$ pour les infrastructures, tel que promis.

Ces équipements donc sont toutefois nécessaires pour retenir les familles qui sont en même temps les employés des compagnies minières, forestières ou autres. Tout le monde a donc avantage à contribuer à l'équilibre fiscal du milieu. C'est pourquoi l'étude proposait:

- ▶ élaboration par la MBJ d'une réglementation limitant l'implantation sur son territoire des entreprises dont l'activité est indépendante du site d'exploitation;
- ▶ compensation du déficit par la MBJ en versant des montants forfaitaires aux municipalités enclavées;
- ▶ partages de services.



Ces propositions sont encore aujourd'hui valables et la volonté de la Ville de Matagami est toujours là sauf qu'il faut bien comprendre que ce n'est pas le contribuable de la Ville de Matagami qui devra payer pour les services de la MBJ.

Ce sont là des pistes fort plausibles, réalistes qui démontrent un souci d'équité et un désir d'harmonisation pouvant permettre une saine gestion municipale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le sentiment d'appartenance et l'identité locale commencent à émerger après 35 ans d'existence. Ce changement constitue une force virtuelle tant dans chacune des villes que dans la région Nord-du-Québec. Il y a aujourd'hui, une synergie qui n'existait pas avant.

La base économique est principalement "ressources naturelles" soit, mines, forêts, hydroélectricité, dans un territoire immense où l'environnement naturel est omniprésent. Ces facteurs doivent faire l'objet d'une planification et d'une gestion intégrées d'un projet commun. Ce constat est d'ailleurs la conclusion principale du Sommet de Rio.

Des mesures pour stimuler l'investissement privé doivent être mises en place. Dans la région Nord-du-Québec, 62% des investissements proviennent du gouvernement provincial comparativement à seulement 36,9% pour le secteur privé. Dans l'ensemble du Québec, le secteur privé représente 68,8% des investissements. Ces données mettent en évidence l'urgent besoin de stimuler les investissements privés. Les économies performantes l'ont compris depuis longtemps puisque les investissements d'aujourd'hui représentent les emplois de demain! De plus, ces investissements sont effectués dans une proportion de 75,5% dans le secteur tertiaire; secteur à faible incidence sur le milieu générant peu d'emplois indirects chez nous. De merveilleux programmes existent pour les secteurs en pleine



expansion au sud du Québec, mais aucun ne colle à la réalité du Nord-du-Québec. Il est donc urgent d'agir dans ce secteur.

La formation est également un secteur malmené, presque oublié. Dans l'ensemble du Québec, 47,8% des gens ont moins de 35 ans. Au Nord-du-Québec cette proportion grimpe à 65,5%. Cette clientèle constitue le principal bassin cible à qui s'adressent les mesures de formation. L'efficacité des entreprises repose sur la qualification de son personnel. Afin d'atteindre les objectifs de rentabilité d'aujourd'hui, une main-d'oeuvre qualifiée et abondante doit être disponible. Prenons l'exemple récent de Noranda inc. Mines Matagami: Afin d'atteindre les standards de productivité de l'industrie et conserver leurs opérations à Matagami, ils ont dû effectuer un vaste programme de formation, de niveau post-secondaire dans la plupart des cas. Ce programme a été réussi malgré toutes les embûches rencontrées puisque l'approche était innovatrice. Pour ce qui est des études post-secondaires, rien n'est fait pour y faciliter l'accès. Les jeunes (15-24) ont un taux de chômage de plus de 31%. Les régimes de prêts et bourses sont appliqués ici comme partout ailleurs sans tenir compte des frais plus élevés relativement à l'établissement dans une autre ville, les coûts de transport et de communication. Il y a là une grande iniquité et des mesures s'imposent rapidement.

La Ville de Matagami, au lendemain des travaux de la Baie James, a subi un contrecoup très difficile sur tous les plans: économique, valeurs foncières, infrastructures, baisses de population et j'en passe. Dès 1987, le Comité de Relance de Matagami tentait d'appliquer les recommandations du rapport "*Le positionnement stratégique de Matagami*" réalisé par Robert Sauvé et Associés.

Ce rapport démontrait l'immutabilité de la Convention de la Baie James pour les villes enclavées, la nécessité d'entreprendre, avec le Gouvernement du Québec et la MBJ, des négociations pour obtenir les outils nécessaires, soit les pouvoirs, le territoire et les moyens financiers essentiels à notre développement socio-



économique durable. Le rapport ajoutait et en ce sens, il a été précurseur *“qu’il fallait s’attendre à devoir livrer bataille... et pour ce faire, il faut être convaincu que le geste est légitime et justifiable”*.

Aujourd’hui on peut vous dire qu’il avait vu juste.

Depuis 1987 d’autres études ont été réalisées, plusieurs combats ont été engagés, et sans prétendre que ça n’a rien donné, on peut dire, sans se tromper, qu’il en reste plus à faire qu’il y en a de fait.

Le principal obstacle, c’est le mur à mur. On prétend, par exemple, avec les CLE qu’on a contourné le mur à mur. Totalement faux ! À preuve, Matagami a mis sur pied dès 1990, après maints efforts, un concept de Guichet Unique en collaboration avec le fédéral. De nombreuses tentatives et de nombreux efforts, après plusieurs années, n’ont rien donné avec le provincial. Ce concept, malgré qu’il ait fort plu au Ministre Chevrette lors de sa présentation au Sommet Économique d’avril ‘97 à Matagami, n’a pas reçu la bénédiction du nouveau CLE qui a refusé de s’associer, alors que depuis quelques années, le discours du Gouvernement est de demander à tous de faire plus avec moins, de trouver des moyens qui collent à la réalité. Que faut-il comprendre à cela?

Ce concept de Guichet Unique est également recommandé par le Conseil régional de développement Nord-du-Québec dans son mémoire présenté à la Commission Crie en septembre ‘95.

On demande aussi d’innover dans nos façons de faire.

On veut bien, mais ce qu’il faut comprendre, innover implique qu’on fait les choses différemment, qu’on a peut-être de nouvelles idées, puis une fois qu’un choix est fait, on se roule les manches sinon on ne va nulle part. Mais on a aussi compris



que quand on demande à la machine gouvernementale de se rouler les manches plusieurs pensent qu'ils vont y laisser leur chemise. Et finalement, on applique chez nous, à toutes fins pratiques, les modèles du Sud.

Pour vous résumer l'intervention des ministères, ils sont un peu comme la personne à qui on demande l'heure et qui répond en nous expliquant comment fonctionne sa montre. Parce que ces gens-là ne raisonnent pas sur des faits mais plutôt sur des règles. C'est la technique qui remplace l'expérience. On ne peut bâtir comme ça une région par procuration.

Le développement économique dans le Nord passe par les grandes ressources, évidemment, mais aussi, par une économie locale forte. Premièrement cette économie a besoin pour continuer à se développer d'un réseau routier adéquat et, en ce sens, la route est-ouest entre Matagami et Lebel-sur-Quévillon, est essentielle. Actuellement c'est un chemin forestier et non vraiment un lien routier. La distance est de 100km et des études de coûts et de tracé ont déjà été faites par le milieu. Des approches auprès du ministère du Transport du Québec n'ont donné aucun résultat. Toute région, digne de ce nom, se doit de supporter son développement économique par un réseau routier bien développé, incluant les chemins de fer.

Deuxièmement dans le contexte contemporain, la seconde transformation va de soi.

Aujourd'hui à l'an 2000, on se rend sur la lune et on exploite encore dans le Nord, nos richesses naturelles comme dans les années '60. On vide le Nord pour aller nourrir le Sud tout en démolissant les routes. Il est démontré que chaque emploi créé dans l'exploitation des ressources naturelles crée dans la transformation de trois à cinq emplois.



Ce sont là de vieux réflexes colonisateurs qui annihilent toute pensée évolutive et personne n’y porte attention. C’est tellement plus facile. Surtout que les grands pouvoirs sont dans le Sud. Mais le Gouvernement du Québec est le garant de cette richesse collective et il est essentiel qu’il s’en mêle par des mesures qui encourageraient la seconde de transformation sur place, comme par exemple:

- ▶ régime d’actions accréditives;
- ▶ décréter “zones désignées” les villes nordiques et isolées tributaires de l’exploitation des ressources naturelles;
- ▶ faire bénéficier d’avantages fiscaux les compagnies qui établissent leur siège social ou une division permanente ou encore font de la seconde transformation;
- ▶ des mesures compensatoires devraient être mises en place par les gouvernements provincial et fédéral pour équilibrer les coûts élevés d’infrastructures et de services rencontrés par les villes nordiques;
- ▶ que les droits et permis attribués aux compagnies pour l’exploitation des ressources minières, forestières et hydroélectrique exigent de verser une redevance ou s’engager à réinvestir une partie de leurs profits dans la communauté qui leur donne les services assurant aussi leur contribution financière au déficit structurel et aux coûts élevés d’infrastructures et de services;
- ▶ donner aux secteurs entrepreneurial et commercial un programme de soutien financier qui correspond à notre réalité de ville nordique et isolée, comme par exemple, le Contrat de Relance accordé à la Ville de Matagami.
- ▶ reconnaître les villes comme les interlocuteurs privilégiés du milieu plutôt que de multiplier les structures et services de toutes sortes et en y faisant suivre le financement. Les ressources seraient réparties en fonction des besoins des gens qui habitent le territoire, les décisions prises par des gens qui connaissent les besoins et qui ont intérêt à les



satisfaisant. Cette façon de faire a l'avantage de favoriser le citoyen avant la structure, et rejoint, en ce sens, les propositions de réforme sur la santé, faites par l'Institut de coopération et de développement économique dans sa monographie "*Qui est le maître?*"

Ces mesures, proposées peuvent vous sembler peu orthodoxes. Mais l'innovation c'est justement d'éviter les sentiers battus. Si on vous disait: "horaires flexibles, tables de ping-pong, théâtre, primes et bières le vendredi après-midi". Ça vous dit peut-être pas grand chose mais ce sont là les moyens que certaines entreprises telles Minacan International, Air Liquide Canada, 3M et d'autres utilisent pour stimuler leurs troupes puisqu'ils sont convaincus que l'innovation engendre l'innovation.

Dans un autre ordre d'idée, quand le Gouvernement du Québec veut aider un milieu ou une entreprise, il peut. À preuve: la Davie vendue en 1996 à Dominion Bridge pour 1\$ en radiant 39M\$ de placement, effaçant 67M\$ d'avances et d'intérêts en plus d'y investir 37M\$ pour lui coûter jusqu'à ce jour 364M\$ et on a vendu 58 000 \$ un terrain contaminé d'Hydro-Québec à la Ville de Matagami pour "l'aider" à concrétiser un projet forestier de seconde transformation. Il n'y a donc pas de commune mesure. À la lumière de ces faits, nous croyons nos mesures proposées fort raisonnables et légitimes.

L'avenir appartient donc, et nous le croyons fermement à ceux qui *pensent globalement pour agir localement*. L'avenir appartient aux communautés qui se prennent en charge et qui revendiquent auprès des gouvernements, les moyens d'assumer cette prise en charge. La permanence d'un milieu requiert donc la stabilité et la diversité. Et l'atteinte de cet objectif exige nécessairement une volonté politique du Gouvernement du Québec qui assurera du même coup sa pérennité dans le Nord.



PRÉSENCE GOUVERNEMENTALE

La présence gouvernementale a été abordée à l'occasion dans les sujets précédents puisque tout est interrelié. Ce qu'on peut ajouter, c'est qu'il existe actuellement un énorme décalage entre le discours politique du Gouvernement du Québec qui veut qu'on fasse plus avec moins, que le mur à mur n'existe plus, qu'il nous est permis d'innover dans nos régions pour se donner les services adaptés à notre région, et l'action des mandarins de ses ministères qui implantent lesdits services dans notre région. L'exemple du CLE à Matagami est éloquent à cet effet.

On peut donc recommander:

- ▶ que le Gouvernement du Québec exprime fermement sa volonté politique pour le Nord;
- ▶ que le Gouvernement du Québec exige d'Hydro-Québec que ses futurs projets Eastmain et NBR soient planifiés de façon à faire profiter le Nord des retombées de ses travaux tout en respectant ses objectifs de rentabilité;
- ▶ que le Gouvernement du Québec exige de ses ministères d'adapter leurs services et programmes au contexte nordique en tenant compte par exemple, des limites imposées par la Convention de la Baie James, de la démographie des villes, des disparités, des distances, etc.;
- ▶ que la volonté politique du Gouvernement du Québec d'occuper le Nord soit appuyée par les fonds et les moyens nécessaires permettant d'orchestrer un développement véritable et durable;
- ▶ et pourquoi pas oser et envisager la nationalisation du sous-sol et de la forêt comme on l'a fait pour l'hydroélectricité. Ça mérite réflexion quand on connaît la rentabilité d'Hydro-Québec.



La présence gouvernementale ne peut à elle seule, faire vivre le Nord, et là-dessus on a aucune illusion. Mais, en conclusion, et je crois que vous comprendrez bien notre exemple, sa présence est aussi importante, sinon plus, dans le Nord que sur l'Île de Montréal.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Sur le Territoire de la région de la Baie James situé entre le 49^e et le 55^e parallèle, il n'y a pas de MRC. Les municipalités de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami sont enclavées et n'ont aucun pouvoir et n'ont rien à dire sur le devenir du Territoire qui affecte quotidiennement notre autonomie et notre avenir.

On croit important avant d'aller plus loin et parler d'aménagement de régler cette problématique.

D'abord il faut dire que nous ne croyons pas que la formule MRC soit applicable dans le Nord en raison de l'immensité du Territoire, de la grande distance séparant les villes les unes des autres et de la Convention de la Baie James.

Deux options se présentent à nous:

- ▶ permettre aux élus des municipalités enclavées de siéger au Conseil municipal de la Municipalité de la Baie James;
- ▶ voir la possibilité pour les municipalités enclavées d'annexer la partie du territoire de la Municipalité de la Baie James située dans leur aire d'influence respective en leur accordant une aide financière au même titre que celle accordée aux municipalités qui se regroupent selon la politique du ministère des Affaires municipales.



La première option, certes la plus facile, est discutée depuis déjà plusieurs années et selon nos informations, il semblerait qu'on est tout prêt d'une réalité. Cette option donnerait une voix politique aux municipalités enclavées et leur poids décisionnel sur l'aménagement du Territoire ne serait plus strictement consultatif.

La deuxième option, fort intéressante, surtout pour les valeurs foncières qu'elle représente pour les municipalités enclavées, puisque les futurs développements miniers et forestiers seront en majeure partie faits à l'extérieur de nos territoires municipaux, représente selon les dires des gens de la MBJ et de la SDBJ, une impossibilité en raison de la Convention de la Baie James. Dans la réalité des choses, les municipalités enclavées donnent les services et la MBJ récoltent les taxes. Le taux de taxe de la MBJ est de 1,03¢ du 100\$ d'évaluation et celui de la Ville de Matagami est de 3,30\$ du 100\$ d'évaluation. C'est une situation qui ne pourra perdurer encore bien longtemps.

On croit qu'il y a là, place à interprétation, et qu'il serait intéressant que le Gouvernement du Québec réponde à cette question d'annexion puisque l'expérience nous démontre qu'on joue avec la Convention de la Baie James, tantôt de façon flexible, tantôt de façon rigide.

Il est donc important pour l'aménagement du territoire de donner aux villes enclavées un pouvoir réel afin de permettre un développement harmonieux dans le respect des attentes de tous les intervenants régionaux.



CONCLUSION

Voilà, en bref, un inventaire non exhaustif des forces, des faiblesses et du potentiel de Matagami et de la région Nord-du-Québec.

On vient de partager avec vous, en quelques minutes, 35 ans d'existence.

Que le ton ait été à l'occasion sérieux, humoristique ou parfois cynique, on n'a pas à s'en offusquer. On veut attirer l'attention vers ce qui est essentiel dans notre message. On est à bâtir une région grande comme un pays, on y bâtit une société, et l'esprit des pionniers ne saurait s'empêtrer de la susceptibilité des uns ou de la frustration des autres.

Toutes les grandes idées, depuis que le monde est monde, ont choqué avant de devenir une évidence pour tous.

Nos intentions sont honnêtes, exprimées de bonne foi et se veulent une modeste contribution à l'édification de la région Nord-du-Québec. Une certaine approche philosophique est nécessaire pour bien situer le tout et relativiser les choses.

En ce sens, je vous réfère à Hubert Reeves dans son livre "L'Heure de s'enivrer" où il écrit que: *"... les synthèses ne sont pas suffisantes et il est vain de vouloir changer la société par des éclats de nature politique. Notre sphère d'influence est restreinte, mais elle n'est pas nulle. Seuls les gestes à l'échelle personnelle ont, à mon avis, quelque chance de contribuer efficacement à changer les choses"*.

Il est essentiel de se rappeler qu'on ne peut bâtir une région, ou une société en tenant compte exclusivement du marché, du profit, de la rentabilité ou des bénéfices. Ce sont des moyens économiques, oui, mais pas une panacée ultime. En ce sens, *"La richesse ne peut se résoudre au PIB par habitant"*, admet



aujourd'hui Ralph Dahrendorf, après avoir longtemps chanté les louanges du marché: *"Elle doit tenir compte de l'ensemble des conditions qui concourent à constituer le bien-être. L'exclusion est économiquement mauvaise, mais surtout socialement corrosive et finalement politiquement explosive"*.

Voilà un vocabulaire que tous comprennent très bien.

Aujourd'hui, on parle de mondialisation, de globalisation et on érige les systèmes en modernité divine. Est-on plutôt en train de créer de nouveaux dinosaures?

Auront-ils le même sort que leurs prédécesseurs? Il faut craindre les dogmes et de préférence, les éviter. Cette réflexion doit aussi être faite, à plus petite échelle, dans notre région, sur la façon, les moyens et les résultats qu'on veut.

Parce que le discours d'aujourd'hui, qui favorise la pensée unique, que seul le marché compte, étouffe toute créativité, réflexion libre et favorise l'obscurantisme. Là-dessus Lichtenberg rajoute: *"On ne découvre plus rien dans une science, sitôt qu'on l'a mise en système"*.

Ignacio Ramonet dans le cadre de sa conférence prononcée le 21 mars 1996 au Musée de la Civilisation à Québec, déclarait ceci: *"Les nouveaux maîtres du monde n'ont jamais soumis leurs projets au suffrage universel. La démocratie n'est pas pour eux. Ils sont au-dessus de ces interminables discussions où des concepts comme le bien public, le bonheur social, la liberté et l'égalité ont encore un sens. Ils n'ont pas de temps à perdre. Leur argent, leurs produits et leurs idées traversent sans obstacle les frontières d'un marché mondialisé. À leurs yeux, le pouvoir politique n'est que le troisième pouvoir"*.

Ceux qui doutent que ça n'existe pas chez nous au Québec, n'ont qu'à penser aux déclarations de certains prétendus leaders provinciaux faites sur les régions lors



du Sommet économique de 1996, présidé par le Premier Ministre Lucien Bouchard, et ils ne sont probablement pas pas les seuls à penser comme ça au Québec.

Pourtant le futurologue John Naisbitt dans son livre "The Global Paradox" soutient la thèse que ce qui vaut pour le milieu des affaires vaut aussi pour le milieu politique: "Souplesse structurelle, vitesse d'exécution et d'adaptation, capacité d'initiative, souci du client, élimine la duplication et le gaspillage, réduit la bureaucratie et encourage la motivation de même que la responsabilité personnelle. Ce processus résulte en une plus large autonomie au niveau qui compte, soit la base". Et, à notre avis, les régions sont la base du Québec.

Nous avons le goût de bouger, d'innover, d'oser. Nous avons des énergies, des convictions et des ressources inexploitées. On peut livrer des batailles et en perdre. Mais surtout ce qu'on déteste perdre, c'est du temps. Il y a des décisions qui doivent se prendre. Et des dossiers, se régler. Gagner des combats aujourd'hui, c'est se battre en respectant les intervenants, c'est s'armer des expériences et des compétences accumulées... et avancer. Vous aurez compris qu'on croit passionnément à notre région et que le succès d'une région passe par une responsabilité pleine et entière, responsabilité envers le citoyen, le "marché" et la communauté. On doit se battre pour ce principe. Le résultat sera notre legs aux générations futures.

"Ce qui ne lèse point la cité, ne lèse pas non plus le citoyen".

Marc-Aurèle



BIBLIOGRAPHIE

- Loi sur le développement de la région de la Baie James, chapitre D-8.
- La région de la Baie James... vers une communauté territoriale, juin 1978.
- CRDAT - Rapport du groupe de travail Baie James - "La régionalisation du développement du nord et du moyen-nord", décembre 1982.
- Ville de Matagami - Proposition de structure du territoire de la Baie James, mars 1983.
- Ville de Matagami - "Le choix de notre région" - Mémoire présenté au Ministre délégué à l'aménagement et au développement régional, Monsieur François Gendron, octobre 1983.
- Mémoire présenté par les villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami à Monsieur Yvon Nielly, président du Comité de consultation du territoire de la Baie James, avril 1985.
- Mémoire de la Ville de Matagami - Commission parlementaire sur l'économie et le travail, septembre 1986.
- Le positionnement stratégique de Matagami, mai 1987.
- Développement Matagami-Joutel inc. - Mémoire présenté sur la demande d'abandon du tronçon Franquet-Chapais à l'Office national des transports du Canada, mars 1989.
- Mémoire de la Ville de Matagami en réaction au rapport sur l'indemnisation fiscale des localités isolées du Nord, novembre 1989.
- Association des commissaires industriels du Québec - Mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'économie et du travail sur la situation et les perspectives de l'énergie électorale du Québec, avril 1990.
- Mémoire Ville de Matagami - Commission de l'économie et du travail sur la situation et les perspectives de l'énergie électrique au Québec, mai 1990.
- Mémoire d'Hydro-Québec à la Commission permanente de l'économie et du travail, avril 1990.
- SDBJ - Plan de développement de la Société de développement de la Baie James - 1991-1996, mai 1991.
- Conférence des municipalités nordiques - Mémoire présenté au Ministre des Affaires municipales, Monsieur Claude Ryan sur les questions relatives à l'aménagement du territoire de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et la Municipalité



de la Baie James, mai 1991.

- Conférence des municipalités nordiques - Harmonisation des services et de la taxation, juillet 1991.
- Développement Matagami - Projets Grande Baleine et NBR, janvier 1991.
- Développement Matagami - Pour un développement durable de la forêt nordique mémoire déposé au Ministre des Forêts, Monsieur Albert Côté, janvier 1991.
- Ville de Matagami - Politique de développement durable sectoriel, janvier 1993.
- Plan stratégique de développement de la Ville de Matagami, décembre 1993.
- Mémoire de la Ville de Matagami - Commission du Nord-du-Québec sur l'avenir du Québec, février 1995.
- Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement - Document complémentaire, 1995.
- Municipalité de la Baie James - Localité de Radisson - Mémoire présenté dans le cadre du débat public sur l'énergie au Québec, août 1995.
- Conseil régional de la Radissonie - Mémoire présenté à la Commission Crie EYYOU ASTCHEE, septembre 1995.
- Mémoire de la Ville de Matagami - Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et sur la gestion des matières résiduelles, septembre 1996.
- Conseil régional de la Radissonie - Plan stratégique de développement, juin 1996.
- Société de développement des régions - Rapport du groupe de travail sur l'impact de la présence d'Hydro-Québec dans le Nord-du-Québec, décembre 1996.
- Conseil régional de la Radissonie - Commission des loisirs et de la culture - Mémoire, janvier 1996.
- Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie. Direction de l'analyse des PME et des régions, septembre 1998 - Internet.
- Profils socio-économiques 1997-1998 - Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie.

